

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n^{os} 332-1229, 332-1241, 332-1242, 332-1264, 332-1265, 332-1271, 332-1273, 332-1279, 332-1303 à 332-1333 inclusivement, 332-1455, 332-1573 à 332-1611 inclusivement, 332-1625 à 332-1627 inclusivement, 332-1675 et 332-1681.

En outre, avec l'appui du vice-premier ministre (M. Mazankowski), je propose:

Que la Chambre passe maintenant aux motions.

M. le Président: Je signale aux députés que, en tout état de cause, j'entendrai leurs arguments sur cette motion, car je prévois que certains voudront intervenir à ce sujet.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, certainement que je suis intéressé à participer au débat, savoir que la Chambre procède aux *Motions* qui est une rubrique à l'étude parmi bien d'autres. On sait que lorsqu'on traite des *Affaires courantes* de la Chambre, celle-ci a l'occasion de recevoir non seulement les rapports des députés, mais ceux des ministres également, les déclarations, mais elle a aussi l'occasion de passer à plusieurs rubriques: dépôts de documents, déclarations de ministres, rapports de délégations interparlementaires, présentation de rapports de comités, pétitions, et c'est-là-dessus, monsieur le Président, que nous pensons que, en faisant la proposition actuelle, le gouvernement veut bien ou désire nous empêcher de déposer nos pétitions, et c'est pour cela que le gouvernement passe à cette motion qui veut que le gouvernement procède à ce stade des délibérations auquel les conservateurs présenteront une motion pour limiter le temps du débat du jour, c'est-à-dire le projet de loi C-22.

Monsieur le Président, il paraît que c'est un gouvernement qui n'est pas capable de mettre ses choses en ordre quand il est obligé d'utiliser un argument aussi facile et aussi peu acceptable à la minorité parce que, comme on le sait, étant en minorité, nous ne pouvons pas évidemment faire le nombre pour

menacer ou défaire ce gouvernement que nous croyons incompetent. Alors le gouvernement court-circuite les *Affaires courantes*, propose d'aller à la motion qui est une disposition dont il a donné avis à la Chambre qu'il proposerait un avis de motion à l'effet que le débat sur le projet de loi C-22 serait raccourci et qu'on imposerait la clôture sur ces délibérations après une journée ou deux de débats au stade du rapport, en troisième lecture.

Monsieur le Président, la Chambre se doit de reconnaître que si vous acceptez la motion et si on la met aux voix on aura empêché les ministres de faire une déclaration, on aura empêché des délégations interparlementaire de faire leurs rapports, on aura empêché les comités de déposer leurs rapports, on aura empêché les députés de soumettre leurs pétitions à la Chambre, on aura empêché les projets de loi d'être présentés et on aura empêché le Sénat aussi, monsieur le Président, de déposer des projets de loi publics émanant de cette institution.

J'entends le premier ministre suppléant dire que c'est de la fiction. Mais ce n'est pas de la fiction du tout, monsieur le Président, ce n'est pas de la fiction, c'est une disposition absolument désagréable de la part du gouvernement qui veut court-circuiter le débat, qui veut absolument, d'ici Pâques, imposer sa volonté massive et qui voudrait nous faire croire que pour les fins de ses amis, ces gens qui ont fait pression sur le gouvernement pour accélérer le processus d'adoption du projet de loi C-22... Dieu sait que le but ultime du gouvernement, c'est de passer à l'étude du projet de loi C-22, Dieu sait que c'est pour cela qu'il veut imposer la clôture sur les études qui restent, soit l'étape du rapport et la troisième lecture! Et c'est dans cet esprit-là que je trouve désagréable que le gouvernement court-circuite toutes les affaires courantes pour en venir à cette motion.

Maintenant, dans le fond, qu'est-ce que cela veut dire ce que le député vient de faire, parce que dans le fond de la question il y a une procédure importante, à savoir si devant nous il y a une mesure qui s'appelle «Affaires courantes» ou plusieurs mesures qui, comme je l'ai dit tantôt, se distinguent, pour autant que je sache, par «Dépôt de documents» allant jusqu'à «Projets de loi», puis «Rapports de comités» et «Pétitions». Il y a des chapitres à chacune de ces étapes à travers nos affaires courantes et notre dossier commun, à savoir que le gouvernement doit satisfaire à certaines exigences que la Chambre a acceptées. Les Affaires courantes peuvent vouloir nous offrir l'occasion de déposer des pétitions, par exemple. Et ce que le gouvernement fait-là, monsieur le Président, c'est qu'il court-circuite toute l'affaire en voulant dire: On va considérer une rubrique importante «Motions» aujourd'hui et le reste, on va l'oublier. Dans le fond, je trouve désagréable ce que le gouvernement fait étant donné